



Covid-19 : Le service propreté de la Commune d'Anderlecht améliore l'offre gratuite de collecte à domicile

La Commune d'Anderlecht met en place, en partenariat avec Bruxelles-Propreté, un projet pilote d'amélioration du service d'enlèvement des encombrants à domicile. Cette amélioration permet la prise de rendez-vous par internet dès le début du mois de mai, et élargit la gamme des choses pouvant être collectées gratuitement, en incluant les biens en bon état. Ce service arrive en soutien aux habitant·e·s qui sont confronté·e·s à des difficultés pour se débarrasser des objets issus de leur grand nettoyage pendant le confinement. Une initiative de l'Échevin de l'Entretien des Espaces Publics Allan Neuzy, avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Échevin·e·s, et le Ministre Régional, Alain Maron.

Cette amélioration permet aux particuliers de procéder gratuitement à un **enlèvement de leurs encombrants** normalement destinés aux Recypark, mais aussi de **donner leurs vêtements, chaussures, sacs, meubles, ordinateurs, ou autres objets en bon état**. Ce service **offert par la commune d'Anderlecht** a pour objectif d'aider les habitant·e·s confiné·e·s à mieux gérer leurs déchets et encombrants, et ainsi éviter les dépôts clandestins et l'accumulation d'ordures dans l'espace public. Pour des raisons techniques, le volume reste limité à 3m³ par enlèvement, mais les demandes peuvent être répétées durant la période de confinement.

Les biens en bon état collectés seront prioritairement destinés à la population anderlechtoise la plus démunie dans le cadre des multiples actions solidaires communales. Cette dynamique est pensée dans le prolongement des marchés gratuits organisés avec succès l'an dernier, où la population était invitée à apporter des choses à donner lors des déchetteries mobiles locales, mises en « marché gratuit » directement sur place.

D'autre part, un autre point important est la possibilité de prise de rendez-vous en ligne via un formulaire Irisbox. Ce formulaire sera en ligne dès ce 30 avril. Les citoyen·ne·s font la demande d'enlèvement et reçoivent dans un second temps la possibilité de fixer eux·elles-mêmes la tranche horaire souhaitée pour la collecte par les employé·e·s communaux·ales anderlechtois·es, avec une précision d'une demi-heure. La possibilité de demander un



enlèvement par téléphone reste bien entendu d'actualité. Les premiers enlèvements auront donc lieu dès le début du mois de mai.

« Durant cette période de crise, il est primordial de garantir un espace public propre et de permettre aux citoyen-ne-s de se défaire de leurs déchets légalement. Nous avons dès lors décidé d'agir et de proposer cette amélioration de l'enlèvement à domicile en totale collaboration avec la Région. Les différentes collectes seront bien entendu menées dans le respect le plus strict des règles de distanciation sociale », explique Allan Neuzy, Échevin de l'Entretien des Espaces Publics. *« En outre, avec le lancement de ce service, la Commune poursuit ses objectifs d'améliorer la circularité des ressources en augmentant la réutilisation d'objets en bon état et d'améliorer de façon générale le système de collecte. »*

À terme, les nouvelles modalités mises en place dans ce projet pilote pourront servir pour améliorer le service d'enlèvement d'encombrants à domicile actuellement proposé par Bruxelles-Propreté, selon le Ministre Régional Alain Maron. *« Nous allons évaluer cette mesure de crise et nous en servir comme exemple pour d'éventuelles améliorations après le déconfinement. Naturellement, la Région se basera sur cette expérience pratique pour le développement d'une politique plus large sur les encombrants ».*

Les personnes intéressées peuvent introduire une demande d'enlèvement et convenir d'un moment via IRISbox, en suivant le lien disponible sur le site www.anderlecht.be. Le service Propreté peut également être contacté au **0800 9 1070** gratuitement du lundi au vendredi, de 8h à 16h.